

# Discrimination et traitement préférentiel envers la communauté francophone immigrante : la recherche de logement des immigrants français et congolais à Toronto

Maryse LEMOINE  
Université York

**A**fin de lutter contre les inégalités telle que la discrimination, il est nécessaire d'en comprendre les multiples facettes et conséquences. De nombreuses recherches portent sur la discrimination négative, mais peu de chercheurs se sont penchés sur les expériences de favoritisme. Cet article porte sur la discrimination et le traitement préférentiel vécus par des immigrants français et congolais dans leurs contacts avec la société d'accueil. L'étude montre comment ces expériences peuvent avoir un impact sur la recherche d'un logement à Toronto. En tant que deuxième destination en importance pour les immigrants francophones au Canada, la ville de Toronto est l'endroit idéal pour examiner les expériences des immigrants francophones en situation minoritaire en matière de logement.

Cette recherche porte donc sur les expériences d'immigrants originaires de la France et de la République démocratique du Congo. Les immigrants français occupent une place privilégiée dans la communauté francophone torontoise. Leur présence à Toronto remonte au tout début de la fondation de la ville. On considère qu'ils font partie intégrante de la communauté francophone, malgré le fait qu'ils soient nés à l'étranger. Les immigrants congolais se sont, quant à eux, ajoutés relativement récemment à la communauté francophone. Bien que quelques-uns d'entre eux y aient été présents dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, la communauté congolaise de Toronto n'a pris de l'ampleur qu'au cours des années 1990, avec l'arrivée massive de réfugiés fuyant les conflits civils. Peu de chercheurs ont examiné les processus d'établissement des immigrants francophones à Toronto, surtout ceux provenant des communautés ethnoraciales (Farmer, Chambon et Madibbo, 2001).

Malgré le fait que Toronto montre les plus importantes concentrations de Congolais et de Français hors Québec, ces communautés y sont de petite taille. Au moment du recensement de 2006, seulement 2 340 personnes, ou 14,8 % des immigrants et résidents non permanents nés en République démocratique du Congo y habitent, tandis que 6 450 personnes, ou 7,3 % de ceux nés en France vivent à Toronto (Statistique Canada, 2007). Ces deux groupes représentent respectivement moins de 0,05 % et 0,13 % de la population totale de la région métropolitaine de Toronto.

La recherche d'un logement est l'une des premières étapes de l'établissement des immigrants. C'est une étape importante dans leur intégration sociale et économique (Ray et Rose, 2000 ; Murdie et Teixeira, 2003). Leurs expériences positives ou négatives peuvent donc avoir un impact déterminant sur le bien-être des nouveaux arrivants. La discrimination et le traitement préférentiel sont deux des facteurs pouvant faciliter ou rendre la recherche d'un logement plus difficile.

### **La discrimination au Canada**

Au Canada, les études portant sur les expériences de discrimination lors de la recherche d'un logement portent surtout sur des incidents de discrimination négative limitant l'accès à un logement abordable pour les minorités raciales, les familles avec de jeunes enfants, les mères célibataires, les foyers à faible revenu, etc. Des recherches ont montré que les immigrants font face à de multiples obstacles au cours de la recherche d'un logement abordable. Le racisme et la discrimination peuvent provenir de locateurs, d'agences de location de logements publics et privés et d'agents immobiliers, malgré l'existence de politiques de multiculturalisme et de mesures anti-discriminatoires à tous les niveaux de gouvernement (Teixeira, 2006). Le racisme fait partie de la réalité de plusieurs immigrants. Par exemple, une étude portant sur les Jamaïcains et les Somaliens à Toronto a montré que ces deux groupes perçoivent plus de discrimination lors de la recherche d'un logement, à cause de leur race, de leur accent ou de leur langue maternelle, leur origine ethnique et la taille de leur famille, que les répondants polonais (Dion, 2001).

La discrimination peut influencer la recherche d'un logement de multiples façons : voir sa demande refusée pour des raisons injustes, ne pas avoir accès à tous les logements disponibles, payer plus cher pour

un logement, être ignoré par certains agents immobiliers ou agents de location d'appartements, devoir répondre à des critères plus rigoureux pour l'obtention d'un logement, etc. (Yinger, 1995) ; Novac *et al.*, 2002). Une étude américaine a montré que des participants de race noire, se présentant comme acheteurs ou locataires potentiels, se sont fait montrer 25 % moins de logements que des participants de race blanche aux revenus similaires. Les candidats noirs ou hispaniques se sont fait « exclure » par un agent immobilier ou un locateur – ils ont été ignorés ou n'ont pas reçu l'information qu'ils demandaient – dans 5 à 10 % des cas (Yinger, 1995). Les obstacles lors de la recherche d'un logement peuvent avoir un impact sur l'accession à la propriété. Une étude sur les citoyens canadiens de race noire dont les revenus étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui résidaient à Toronto depuis plus de cinq ans a révélé que la proportion de propriétaires était plus élevée chez les Blancs que chez les Noirs selon le groupe d'âge, la situation de famille, le statut d'immigrant, le niveau d'éducation, la profession et le revenu. En somme, les Noirs sont moins souvent propriétaires, quelles que soient leurs caractéristiques socioéconomiques ou démographiques. Le racisme est la seule cause possible de l'écart entre les taux d'accession à la propriété des Noirs, en tenant compte des différences culturelles (Darden et Kamel, 2000).

Les chercheurs ne s'entendent pas pour dire si la discrimination perçue est l'équivalent d'une « vraie » discrimination. La perception de la discrimination est considérée, par contre, comme une mesure de la réalité psychologique des immigrants et des minorités visibles (Dion et Kawakami, 1996). Elle permet de recenser certaines barrières importantes à leur intégration dans la société d'accueil. La discrimination perçue envers le groupe est un outil important pour prédire les revendications, le militantisme et le désir de prendre part à des actions organisées contre les inégalités perçues, tandis que la discrimination fondée sur des caractéristiques individuelles peut mener à des réactions personnelles au stress (Dion, 2001). Les personnes de race noire perçoivent ainsi plus de discrimination au niveau personnel et en tant que groupe que les minorités non visibles et d'autres minorités visibles tels que les Chinois et les Sud-Asiatiques (Dion et Kawakami, 1996 ; Murdie et Teixeira, 2003). Dans ce contexte, on devrait donc s'attendre à ce que les immigrants congolais vivent plus d'expériences de discrimination et de racisme que les immigrants français à cause de la couleur de leur peau.

## L'immigration congolaise à Toronto

Les Congolais se sont joints récemment à la société multiculturelle de Toronto. Selon le recensement de 2006, il y a officiellement 2 035 immigrants congolais vivant à Toronto et 305 résidents non permanents (Statistique Canada, 2007). En 2005, on estimait que la communauté congolaise comptait plutôt entre 5 000 et 7 000 membres à Toronto (Informateur-clé 02 ; Informateur-clé 08). Comparés aux autres communautés immigrantes de Toronto, les Congolais forment donc un groupe arrivé relativement récemment et de petite taille. Plus du tiers (36,1 %) des immigrants congolais sont arrivés entre 2001 et 2006 (Statistique Canada, 2007).

L'immigration congolaise au Canada a été présente au cours de la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle, même si elle a été plutôt limitée. Son histoire suit de près celle du Congo (Zaïre). Peu importante à ses débuts, l'immigration a augmenté de manière exponentielle vers la fin du siècle. On retrouve déjà des Congolais en petit nombre en 1966, lorsque le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration commence à publier des statistiques sur l'immigration par pays de dernière résidence permanente (Canada. Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, 1967). Les données du recensement de 2001 indiquent d'ailleurs que des immigrants congolais sont arrivés au cours des années 1920 et 1930, alors que le Congo était une colonie belge. L'indépendance de ce pays en 1960 amène d'autres immigrants (Gender and Work Database, 2001a). Ces groupes sont majoritairement de race blanche. Au début des années 1970, la mise en œuvre de la politique de zaïrianisation par le président Mobutu et le transfert d'entreprises étrangères des secteurs clés de l'économie à des Zaïrois mènent à une grave crise économique (Library of Congress, 1994). En 1973 et 1974, plus de 1 600 immigrants, majoritairement d'origine sud-asiatique, quittent le Zaïre pour le Canada (Canada. Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, 1976).

Les Congolais de race noire ne commencent à arriver au Canada qu'après l'indépendance du Congo et lorsque la loi canadienne de l'immigration de 1967 a éliminé les pratiques discriminatoires par la création d'un système de points (Gender and Work Database, 2001b ; Hiebert, 2000)). Vers la fin des années 1980, on compte environ 50 Congolais noirs à Toronto. La majorité d'entre eux sont arrivés en tant

que réfugiés politiques et ont choisi de s'établir à Toronto par hasard ou parce que des membres de leur famille ou des amis y demeuraient. La plupart sont des étudiants et occupent des emplois précaires (Informateur-clé 08 ; Répondant 32 ; Kazadi Wa Kabwe et Segatti, 2003). Par la suite, plusieurs étudiants sont restés au Canada, lorsque la situation économique et politique s'est dégradée au Zaïre (Informateur-clé 02 ; *Encyclopedia of Chicago*, s. d.). Il faudra attendre 1990 avant que le nombre de ressortissants congolais ne dépasse les 150 par année.

Depuis les années 1990, le pays est marqué par des tensions ethniques et des guerres où les civils sont continuellement victimes de massacres, de viols, de pillages et de torture (Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, 1994). Durant cette période, de nombreux civils sont la proie de groupes armés qui réagissent de manière violente à toute forme de protestation. L'effondrement de l'infrastructure, affaiblie par plus de deux décennies de dictature, a aussi contribué à la baisse de la qualité de vie au Congo (World Bank Group, s. d.). Entre 1998 et 2003, on estime que 3,3 millions de civils ont ainsi perdu la vie.

Ces décès résultent d'une combinaison de meurtres souvent brutaux et d'un accès rendu impossible à la nourriture, aux soins de santé et à d'autres éléments essentiels à la vie alors que les populations ont été forcées de prendre la fuite et que les agences d'aide ont été submergées par les besoins de populations inaccessibles, dans des zones souvent peu sûres. Le système international a fait face avec difficultés [*sic*] à une guerre qui a impliqué six autres États africains, plus d'une douzaine de groupes rebelles et des douzaines de compagnies et d'individus cherchant à exploiter les ressources naturelles du pays (Human Rights Watch, 2004).

La situation se stabilise quelque peu après l'adoption d'une nouvelle constitution en 2005 et après les élections de 2006, malgré les flambées de violence sporadique et les tensions persistantes dans certaines régions du pays (Human Rights Watch, 2008).

Le gouvernement canadien a reconnu la gravité de la situation en imposant une suspension temporaire des renvois de ressortissants de la République démocratique du Congo entre 2004 et 2009, dans le cadre de l'Entente sur les tiers pays sûrs (Canada. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2009). Les ressortissants congolais

sont alors exemptés de l'Entente et peuvent donc revendiquer le statut de réfugiés au Canada, même s'ils ont transité par un pays considéré comme étant *sécuritaire* (Canada. Agence des services frontaliers, 2007).

Tout comme les immigrants somaliens et éthiopiens qui ont fui leur pays en guerre, les nouveaux arrivants congolais font face à de multiples obstacles à cause du taux de chômage élevé et du sous-emploi, de leur arrivée récente et des expériences de discrimination auxquelles ils sont confrontés. Par conséquent, ces groupes font face à la pauvreté et à des inégalités chroniques et dépendent largement de leurs réseaux sociaux afin de faciliter leur intégration (Danso, 2001). L'arrivée constante d'immigrants congolais à Toronto a eu un impact sur les institutions francophones de la ville. En effet, à titre d'exemple, à partir de 2007, le Centre francophone de Toronto a cru bon d'offrir une formation sur la culture congolaise à ses employés (Centre francophone de Toronto, 2007).

### L'immigration française à Toronto

Les immigrants français sont présents à Toronto depuis la fondation de la ville. Déjà, en 1815, environ 20 familles françaises vivaient à Toronto (Forlot, 2006). En 2006, Toronto compte 5 815 immigrants nés en France et 630 résidents non permanents (Statistique Canada, 2007).

L'immigration française fluctue selon les événements mondiaux et les politiques d'immigration. En effet, elle est plutôt limitée entre le début du régime britannique et les années 1960. La situation économique au Canada et en France, la Première et la Seconde Guerre mondiale et les politiques d'immigration limitant l'arrivée de ressortissants français contribuent à réduire leur arrivée au Canada (Penisson, 1986 ; Jones, 1986). On assiste, par contre, à une recrudescence de l'immigration française au cours des années 1960. Entre 1960 et 1969 seulement, 51 647 immigrants proviennent de France, représentant environ 3 % de tous les nouveaux arrivants au cours de la même période (Jones, s. d.). La prospérité économique, la décolonisation de l'Afrique, la place prééminente occupée par le Canada et le Québec à l'époque de l'Exposition universelle de 1967 et la visite du général de Gaulle au Québec ont contribué au niveau d'immigration le plus élevé de tous les temps (Penisson, 1986).

Les immigrants français sont en général plus éduqués que les autres immigrants et les Canadiens de naissance. Plusieurs ont quitté la France pour partir à l'aventure ou pour travailler à l'étranger (Saint-Martin *et al.*, 2006). Entre 1965 et 2000, les citoyens français peuvent faire du bénévolat en remplacement du service militaire obligatoire. Grâce à ce programme, de jeunes adultes viennent travailler dans des ambassades, des centres culturels, des entreprises ou des organismes humanitaires (France. Ministère des Affaires étrangères et européennes, s. d.). Les expatriés constituent une autre catégorie importante de ressortissants français. Ce sont des cadres envoyés à l'étranger par de grandes compagnies françaises ou multinationales œuvrant dans tous les secteurs de l'économie (Répondant 01 ; Répondant 03). Même si ce groupe représente moins de 1 % des personnes inscrites au Consulat général de France à Toronto, il joue un rôle important dans la communauté (Forlot, 2006). Cette tendance a changé depuis, les compagnies préférant embaucher des immigrants français sous contrat local respectant la législation du travail et les salaires locaux afin de réduire les coûts (La Motte Saint-Pierre, 2004 ; Chayet *et al.*, 1997).

On assiste à un ralentissement des arrivées pendant les années 1970, à cause de la crise économique mondiale et du taux de chômage élevé (Penisson, 1986). Après avoir atteint un creux au milieu des années 1980, l'immigration française connaît depuis cette date une progression continue (Gender and Work Database, 2001a). Plusieurs individus arrivent au Canada en tant qu'immigrants indépendants (Jones, s. d.), dont plusieurs professeurs (Répondant 07). On les retrouve encore aujourd'hui dans plusieurs universités. Des jeunes filles viennent en tant que gouvernantes. D'autres sont chefs dans des restaurants. Plusieurs parmi ceux qui ont décidé de quitter la France pour partir à l'aventure se sont établis à Toronto (Répondant 03). Les conditions économiques actuelles encouragent une multitude de cadres et de jeunes à quitter la France pour travailler à l'étranger (Courage, 2006 ; Peyrani, 2006).

## Méthodologie de la recherche

Les résultats de cette recherche sont basés sur des entrevues effectuées auprès de membres des deux communautés, dans le cadre de mon mémoire de maîtrise. Des entrevues ont été effectuées auprès de 26 répondants congolais et de 26 répondants français recrutés selon la

méthode de l'échantillonnage par réputation. Les entrevues ont été conduites à l'aide d'un questionnaire portant sur les différents aspects de la recherche de logement. La plupart des questions provenaient d'un questionnaire utilisé pour examiner les parcours résidentiels des immigrants angolais et mozambicains à Toronto, ainsi que ceux des immigrants polonais, somaliens et jamaïcains (Teixeira, 2006 ; Dion, 2001). Étant donné que les expériences des Français et des Congolais étaient peu connues, le questionnaire comprenait des questions à réponses ouvertes et fermées afin de s'assurer que la plupart des expériences en matière de logement soient discutées (Hoggart, Lees et Davies, 2002). Par exemple, la section portant sur la discrimination incluait une liste des sources possibles de discrimination. Pour chaque source, les participants devaient indiquer s'ils avaient personnellement été victimes de discrimination ou si les membres de leur communauté en tant que groupe en avaient été victimes. Ces questions étaient suivies de questions à développement afin de faciliter la discussion de leurs expériences personnelles et collectives. Les questions fermées quantifiaient les expériences de discrimination et permettaient de comparer les expériences des immigrants congolais et français. Les questions à développement permettaient plutôt aux répondants de décrire leurs expériences et de discuter d'autres formes ou facettes de la discrimination qui n'étaient pas couvertes par les questions fermées.

### **Les expériences de discrimination des répondants**

Les entrevues avec les répondants congolais révèlent que la plupart perçoivent peu de discrimination. En moyenne, ces répondants se sont sentis « un peu » victimes de discrimination. Les répondants français sont moins nombreux que les Congolais à affirmer avoir été victimes de discrimination. Le niveau de discrimination perçu parmi les Français est en fait très bas, presque nul. En général, les participants congolais se sont sentis victimes de discrimination d'une manière similaire aux immigrants polonais. Ils ont mentionné être victimes de discrimination moins souvent que les Jamaïcains et les Somaliens. Les expériences des Congolais ressemblent, par ailleurs, à celles des Ghanéens vivant à Toronto, puisque peu d'immigrants ghanéens affirment souffrir de discrimination. Il est possible que l'utilisation de réseaux sociaux par les deux groupes limite leurs contacts avec la société d'accueil et, du même coup, les situations potentielles de discrimination (Owusu, 1999).



Parmi ceux qui affirment avoir été victimes de discrimination, le niveau et les sources de revenu, la taille des familles, la race et la couleur de la peau représentent les sources principales de discrimination pour les répondants congolais. Les répondants français sont victimes de discrimination à cause de leur accent, de leur langue maternelle ou de leur niveau de revenu.

Le revenu est donc une source de discrimination pour les répondants congolais et français : plus particulièrement, le niveau de revenu pour les deux groupes et les sources de revenu pour les Congolais. Le niveau de revenu est une source de discrimination pour tous les groupes d'immigrants (Dion, 2001). En effet, les propriétaires utilisent le revenu minimal pour filtrer les locataires potentiels, même s'il est illégal de refuser un locataire uniquement en fonction d'un rapport loyer-revenu minimal (Ontario. Commission ontarienne des droits de la personne, 2007). À cause des difficultés à récupérer les loyers non payés, les propriétaires tentent d'éviter les problèmes en se tournant vers des pratiques discriminatoires. La discrimination en matière de revenu est alors une des méthodes utilisées en vue de sélectionner des locataires « désirables » parmi plusieurs candidats. Cette situation est aggravée par le faible taux d'occupation des logements locatifs à Toronto (Hulchanski, 1994).

Les participants congolais et français à faibles revenus sont victimes de discrimination basée sur le revenu. Alors que des revenus élevés donnent accès à un large éventail de logements, de faibles revenus limitent l'accès aux logements moins chers et augmentent la vulnérabilité à la discrimination basée sur le niveau de revenu. En effet, la majorité des immigrants congolais vivant à Toronto sont arrivés récemment au Canada, plusieurs en tant que réfugiés ou revendicateurs du statut de réfugié. Nombreux sont ceux qui dépendent de l'assurance-emploi et d'emplois précaires. La situation des membres de la communauté continue de s'améliorer grâce à leur bilinguisme et à leur niveau d'éducation, mais la pauvreté cause encore des problèmes pour plusieurs (Lemoine, 2008).

Les répondants congolais sont aussi victimes de discrimination raciale. La couleur de la peau et la race sont des obstacles importants pour le tiers d'entre eux. Les Jamaïcains et les Somaliens ont aussi mentionné être victimes de discrimination raciale (Dion, 2001). La majorité des Somaliens vivant à Toronto affirment que le racisme est la

principale cause de difficultés dans les premiers stades de leur établissement au Canada (Danso, 2001). Le racisme a un impact sur les parcours résidentiels en limitant l'accès aux logements disponibles. Une répondante congolaise a discuté de ses expériences de discrimination lorsqu'elle cherchait un logement avec sa sœur qui parlait anglais sans accent perceptible. Celle-ci a pris rendez-vous pour aller visiter un logement un après-midi. Quand elles sont arrivées à l'immeuble, le propriétaire leur a dit que l'appartement n'était plus libre, même s'il l'était toujours quelques heures auparavant (Répondante 09). Une répondante française dont l'ex-mari était noir a aussi parlé de ses expériences de discrimination.

Ben mon mari, quand par exemple on se présentait à la porte du superintendant pour... savoir si les 2 chambres qui étaient *advertised* étaient toujours disponibles, on avait une réaction tout de suite négative en nous regardant tous les deux. Une Blanche avec un Noir, d'emblée on était catalogués et on nous disait de revenir, on nous disait... On a eu ce genre de chose, oui. Ou aussi bien, par téléphone, les numéros qu'on avait relevés, donc d'immeubles qui avaient de la disponibilité d'appart et puis quand c'était mon ex-mari qui appelait, on lui raccrochait au nez. On reconnaissait une grosse voix, parce qu'il a pas d'accent jamaïcain, mais je pense qu'il y a des gens qui sont capables de dire si c'est un Noir au téléphone et prennent souvent... on répondait pas à sa question (Répondante 36).

Dans ce cas, la répondante a été victime de discrimination parce qu'elle était associée à une personne de race noire.

La composition des familles peut causer des problèmes pour les deux groupes. Les répondants congolais ont mentionné que la taille de leur famille était une source de discrimination. Des répondantes françaises et congolaises ont discuté de leurs expériences de discrimination à cause de leurs jeunes enfants ou du fait qu'elles étaient chefs de famille monoparentale. Une répondante française a raconté avoir été victime de discrimination parce qu'elle était mère célibataire.

Il y a beaucoup de discrimination même envers les mères célibataires. Quand tu dis que tu recherches, que tu, quand tu dis la taille de la famille et que ça n'inclut pas un père, là, c'est tout de suite, t'es cataloguée (Répondante 36).

Après avoir finalisé la location d'un logement, une participante congolaise avec des enfants s'est fait convoquer à nouveau par le concierge qui lui a dit alors qu'il y avait eu une erreur. Le propriétaire avait décidé de ne pas louer le logement tout de suite et de le rendre disponible pour une plus longue période, même s'il savait que la candidate habitait dans un refuge et avait besoin d'un appartement le plus rapidement possible (Répondante 23). Une autre répondante française a mentionné avoir été victime de discrimination. Lorsque je lui ai demandé un exemple, elle a expliqué :

2 : Euh, ben, je vais, voilà, je téléphone pour un appartement et on me dit : « Oui, il est toujours disponible. » Et tout. Je demande à le visiter et on me dit : « Qui va vivre dans le logement ? » Et j'ai dit : « Moi et mon bébé » (pause) Et on m'a dit : « Ah ben non, ça ne va pas être possible. » Et on m'a raccroché au nez. Ça c'est une des expériences. [...]

1: Comment est-ce que ça t'a fait sentir ?

2 : Ben... (pause) hm... C'était des connards. (rires) Oui, en fait, au moment où je cherchais ce logement, c'était pas dans les plus réjouissants. Ça se passait, je me séparais d'avec mon conjoint, avec mon bébé. Évidemment, eh, c'était pas comique, quoi. Oui quoi, ça te fout un coup (Répondante 20).

Dans cette situation, la répondante attire l'attention sur le fait que la discrimination a empiré la situation déjà difficile qu'elle vivait. La discrimination a accru sa vulnérabilité en tant que mère récemment séparée de son conjoint et ayant la garde d'un enfant.

Des cas de discrimination envers les familles sont souvent portés à l'attention du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Les propriétaires utilisent une variété de raisons pour refuser les familles avec des enfants :

Des locateurs peuvent refuser de louer aux familles ayant de jeunes enfants parce que ceux-ci sont « bruyants » et dérangeront les autres locataires. Les locateurs qui insistent pour que les locataires mènent « une vie tranquille » ou qui informent les locataires du fait que l'immeuble n'est pas « insonorisé » sont des thèmes qui reviennent souvent lors du rejet de locataires potentiels ayant de jeunes enfants. Pendant leur occupation d'une

résidence, des familles peuvent être victimes de harcèlement par d'autres locataires et par les fournisseurs de logement, et peuvent même être menacées d'expulsion en raison du comportement normal de leurs enfants. Des problèmes peuvent survenir relativement à des familles entières expulsées en raison de comportements inacceptables chez un enfant (Ontario. Commission ontarienne des droits de la personne, 2007).

Les répondants français ont de plus affirmé avoir été victimes de discrimination à cause de leur accent ou de leur langue maternelle. Dans leurs cas, ce sont principalement des expériences de discrimination positive, de favoritisme. Leur accent les identifie en tant que Français, et la perception positive de la culture française détermine l'attitude de leurs interlocuteurs. Peu d'études portent sur le traitement préférentiel, même si certaines soulignent la perception positive de la culture française au Canada. Au Québec, les immigrants français bénéficient, en effet, d'un certain degré de prestige :

*French gastronomy (food and wine, as well as restaurants, bistros, and bakeries) and French artistic expression (fashion design, music, literature, theatre) are held in high esteem; indeed, some chic boutiques [in Montreal] are known to have a certain preference for hiring sales personnel with a metropolitan French accent<sup>1</sup> (Fortin, 2002).*

Des études antérieures ont montré que les immigrants français à Toronto sont convoités comme gérants ou vendeurs dans des magasins de luxe, les clients considérant leur accent comme un symbole de l'élite à la mode (Guillaume et Guillaume, 1981). Le prestige de la culture française se traduit par un stéréotype positif au sujet des ressortissants français. À Toronto, des recherches portant sur les perceptions des élèves ont montré que les professeurs de français avec un accent parisien étaient considérés comme plus intelligents, plus compétents et meilleurs professeurs que ceux parlant avec un accent différent (Hume, Lepicq et Bourhis, 1993).

Les immigrants français bénéficient aussi de la perception positive des autres groupes sociaux à Toronto. Des entrevues avec des répondants français révèlent, en effet, des expériences de favoritisme. Plusieurs répondants ont affirmé que leurs interlocuteurs réagissent favorablement lorsqu'ils mentionnent être originaires de la France. En parlant de cette réaction, une répondante a mentionné : « Dès qu'on

leur dit qu'on est Français, ils nous aiment avant même de nous avoir rencontrés, ou presque » (Répondante 42). Lorsqu'on lui a demandé si elle avait vécu des expériences de discrimination à cause de son accent ou de sa langue maternelle, une autre participante explique :

*No, actually, they like this. "Oh, you're French!" (rises) "Oh, I have some friends... Oh, I've been in France! Or..." And when we say I'm from Paris, oh my God! "Oh, I love Paris! I wish I could be there. Why are you here? You know, you're from Paris, what are you doing here?" I'm like: I mean, you know, yes I know, but, but you know, Toronto's not bad, I love it! But yeah, I've been through all those* (Répondante 48).

Non seulement la France, mais surtout Paris, étaient tellement idéalisés qu'il semblait impossible que cette répondante ait pu choisir de vivre à Toronto. Ces deux répondantes ont noté que leur interlocuteur les appréciait parce qu'elles étaient Françaises, même si c'était la première fois qu'on leur adressait la parole et que leur interlocuteur ne les connaissait pas personnellement. Voilà un exemple de discrimination. En effet, ces répondantes se sont fait juger sur la base de caractéristiques superficielles, c'est-à-dire leur pays d'origine. Contrairement à ce qui est habituellement perçu comme de la discrimination, les répondants français sont bien reçus. Ils sont acceptés parce qu'ils sont originaires de la France. Ce ne sont pas tous les francophones qui reçoivent un tel accueil à Toronto. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les Congolais font face à plus de discrimination que les répondants français.

Ce traitement préférentiel a un impact direct sur les parcours résidentiels des immigrants français car il facilite leur recherche de logement. Une répondante a raconté une histoire qui était arrivée à sa sœur lorsqu'elle cherchait un logement :

*I have a sister who is looking for an apartment right now and she said that she went to visit one. And [the superintendent] had a few buildings, and he had nothing right now, and he said: "But wait, please, come back, you know, once a month come here, then I'll let you know as soon as someone is moving out." I'm like, she's like, wow! You know, this is because, years and years ago, you know, he did stay in France for a couple of months. You know, he's like: "I love France, I've been there, you know that place [I lived in]?" She's like: "No, but,*

*you know, I'm sure, you know, it's nice." He's like: "Yeah, I loved it. Just come back, come back and I'll tell you!"<sup>3</sup> (Répondante 48).*

On peut donc s'attendre à ce que la sœur de cette répondante ait priorité sur les autres locataires potentiels lorsqu'un appartement se libérera, seulement parce qu'elle est originaire d'un pays que le concierge a aimé visiter plusieurs années auparavant.

Une autre répondante a raconté avoir affiché une annonce sur Craigslist, un site important d'annonces classées, dans laquelle elle mentionnait qu'elle cherchait un appartement à partager. Un anglophone l'a contactée. Pendant qu'elle visitait l'appartement et bavardait avec lui, il lui a avoué qu'il n'était pas vraiment intéressé à avoir un(e) colocataire, mais qu'il avait vu son annonce et qu'il pensait que ça pourrait être intéressant d'avoir une colocataire française (Répondante 24). Dans ce cas-ci, le fait d'être Français a ouvert un débouché qui n'aurait pas été disponible autrement. La personne a seulement considéré prendre une colocataire en apprenant que la répondante était Française.

Bien que certains répondants aient apprécié ce favoritisme, d'autres ont mentionné qu'il les mettait mal à l'aise : « *I don't like that. It is... in some ways, I'm like, you should check, maybe I'm not a good person, you know* »<sup>4</sup> (Répondante 48). Un autre répondant a affirmé éviter le plus souvent possible de mentionner qu'il venait de France, afin de ne pas se faire traiter différemment.

Ces exemples ont été offerts spontanément par les répondants. Le questionnaire utilisé pour cette étude ne prévoyait que des questions sur les expériences de discrimination négative, sans aucune mention de favoritisme. Il est difficile de dire si le phénomène est répandu, mais des exemples aussi flagrants indiquent que la pratique est fréquente.

## Conclusion

Les groupes vulnérables, telles les minorités visibles, les familles monoparentales, les familles avec de jeunes enfants, sont exposés à subir de la discrimination. Les immigrants français et congolais sont, en effet, victimes de racisme et d'autres formes de discrimination, comme le montrent les commentaires des répondants. Le traitement préférentiel dont bénéficient les immigrants français facilite leur

recherche de logement. Le favoritisme ne protège toutefois pas de toutes les formes de discrimination.

Non seulement ces inégalités existent lors de la recherche d'un logement, mais il est possible que la discrimination et le traitement préférentiel aient des répercussions dans d'autres domaines, tel que le marché du travail. Les expériences de favoritisme vécues par les répondants se juxtaposent aux expériences de discrimination, mais d'autres recherches seront nécessaires pour bien comprendre ces phénomènes.

## NOTES

---

1. « La gastronomie française (la cuisine et le vin, ainsi que les restaurants, les bistros et les pâtisseries) et l'expression artistique française (la haute couture, la musique, la littérature et le théâtre) sont tenues en haute estime. En effet, on sait que certaines boutiques chics [de Montréal] préfèrent engager du personnel de vente parlant avec un accent français métropolitain. » (Nous traduisons.)
2. « Non, à vrai dire, ils aiment ça. "Oh, tu es Française !" (rires) "Oh, j'ai des amis... Oh, j'ai été en France ! Ou..." Et quand on leur dit que je viens de Paris, oh mon Dieu ! "Oh, j'adore Paris ! J'aimerais pouvoir y être. Pourquoi es-tu ici ?" Tu sais, tu viens de Paris, qu'est-ce que tu fais ici ? Je me dis : "Tu sais, oui je sais, mais, mais tu sais, Toronto n'est pas si mal, j'aime ça ici !" Mais ouais, j'ai enduré tout ça. » (Nous traduisons.)
3. « J'ai une sœur qui se cherche présentement un appartement et elle m'a raconté en avoir visité un. Et [le concierge] était responsable de quelques immeubles, et il n'avait rien de disponible présentement, et il a dit : "Mais attends, s'il te plaît, reviens, tu sais. Une fois par mois, viens ici et je te le dirai dès que quelqu'un déménagera." J'ai fait, elle a fait : "Wow !" Tu sais, c'est parce que, il y a des années de cela, tu sais, il est resté en France pendant quelques mois. Tu sais, il a fait : "J'adore la France, j'y suis allé. Connais-tu l'endroit [où j'étais] ?" Elle a fait : "Non, mais, tu sais, je suis certaine, tu sais, que c'est beau." Il a fait : "Ouais, j'ai adoré. Reviens, reviens et je te le dirai !". » (Nous traduisons.)
4. « Je n'aime pas ça. C'est... d'une certaine manière, je me dis : "Tu devrais vérifier, je suis peut-être pas une bonne personne, tu sais." » (Nous traduisons.)

## BIBLIOGRAPHIE

---

- CANADA. AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS (2007). *Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs*, [En ligne], [<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/stca-ctps-fra.html>] (12 octobre 2010).
- CANADA. MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION (2009). *News Release: Minister Kenney Announces Removal of Exception Relating to Safe Third Country Agreement*, [En ligne], [<http://www.cic.gc.ca/english/department/media/releases/2009/2009-07-23.asp>] (31 octobre 2010).
- CANADA. MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION. DIVISION DE L'IMMIGRATION (1967). *Statistique de l'immigration en 1966 = 1966 Immigration Statistics*, Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la Reine.
- CANADA. MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION. DIVISION DE L'IMMIGRATION (1976). *1975 Statistiques d'immigration = 1975 Immigration Statistics*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada.
- CENTRE FRANCOPHONE DE TORONTO (2007). *Vivre mieux, automne*, [En ligne], [<http://test.cftemp.org/data/bulletins/00000008.pdf>] (10 mars 2011).
- CHAYET, Stéphanie, *et al.* (1997). « Pourquoi ils quittent la France », *Le Point*, 15 novembre, p. 104-113.
- COURAGE, Sylvain (2006). « Partir et réussir à l'étranger », *Le Nouvel Observateur*, 20 avril, p. 12-13.
- DANSO, Ransford (2001). « From "There" to "Here": An Investigation of the Initial Settlement Experiences of Ethiopian and Somali Refugees in Toronto », *GeoJournal*, vol. 55, n° 1, p. 3-14.
- DARDEN, Joe T., et Sameh M. KAMEL (2000). « Black and White Differences in Homeownership Rates in the Toronto Census Metropolitan Area: Does Race Matter? », *Review of Black Political Economy*, vol. 28, n° 2, p. 53-76.
- DION, Kenneth L. (2001). « Immigrants' Perceptions of Housing Discrimination in Toronto: the Housing New Canadians Project », *Journal of Social Issues*, vol. 57, n° 3, p. 523-539.
- DION, Kenneth L., et Kerry KAWAKAMI (1996). « Ethnicity and Perceived Discrimination in Toronto: Another Look at the Personal/Group Discrimination Discrepancy », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 28, n° 3, p. 203-213.



- ENCYCLOPEDIA OF CHICAGO (s. d.). « Congolese », [En ligne], [<http://www.encyclopedia.chicagohistory.org/pages/1397.html>] (19 septembre 2010).
- FARMER, Diane, Adrienne CHAMBON et Amal MADIBBO (2001). « Immigrants francophones en Ontario : réalité invisible, défis pour la recherche », atelier présenté dans le cadre de la Cinquième conférence nationale de Metropolis, tenue à Ottawa, du 16 au 20 octobre 2001.
- FORLOT, Gilles (2006). « Minorité et légitimité communautaire : la migration française de Toronto entre francophonie et anglophonie », *Francophonies d'Amérique*, n° 21 (automne), p. 131-149.
- FORTIN, Sylvie (2002). « Social Ties and Settlement Processes: French and North African Migrants in Montreal », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, n° 3, p. 76-98.
- FRANCE. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES (s. d.). *La coopération reprend du service grâce au volontariat international*, [En ligne], [[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france\\_829/label-france\\_5343/les-numeros-label-france\\_5570/lf51-les-jeunes\\_10104/france-nouvelle-generation\\_10107/cooperation-reprend-du-service-grace-au-volontariat-international\\_20215.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/label-france_5343/les-numeros-label-france_5570/lf51-les-jeunes_10104/france-nouvelle-generation_10107/cooperation-reprend-du-service-grace-au-volontariat-international_20215.html)] (17 mars 2008).
- GENDER AND WORK DATABASE, YORK UNIVERSITY (2001a). *Immigrant Population and Non-Permanent Residents by Period of Immigration, Place of Birth, Province/CMA, and Sex, 2001, Migration Demographics* (MIG CNS A-1), [En ligne], [<http://www.genderwork.ca>] (15 octobre 2010).
- GENDER AND WORK DATABASE, YORK UNIVERSITY (2001b). *Population by Immigrant Status and Period of Immigration, Age, Citizenship, Place of Birth, Province/CMA, and Visible Minority Status, 2001, Citizenship by Migration and Demographics* (MIG CNS B-1), [En ligne], [<http://www.genderwork.ca>] (15 octobre 2010).
- GUILLAUME, Pierre, et Sylvie GUILLAUME (1981). *Aspects de la francophonie torontoise*, Bordeaux, Centre d'études canadiennes.
- GYIMAH, S. Obeng, David WALTERS et Kelli PHYTHIAN (2005). « Ethnicity, Immigration and Housing Wealth in Toronto », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 14, n° 2, p. 338-363.
- HAAN, Michael (2005). « The Decline of the Immigrant Home-Ownership Advantage: Life-Cycle, Declining Fortunes and Changing Housing Careers in Montreal, Toronto and Vancouver, 1981-2001 », *Urban Studies*, vol. 42, n° 12, p. 2191-2212.
- HIEBERT, Daniel (2000). « Immigration and the Changing Canadian City », *Canadian Geographer*, vol. 44, n° 1, p. 25-43.
- HOGGART, Keith, Loretta LEES et Anna DAVIES (2002). *Researching Human Geography*, Londres, Arnold ; New York, Oxford University Press.

- HULCHANSKI, J. David (1994). *Discrimination in Ontario's Rental Housing Market: the Role of Minimum Income Criteria*, rapport préparé pour la Commission ontarienne des droits de la personne, [En ligne], [<http://www.hnc.utoronto.ca/publish/microle.pdf>] (29 octobre 2010).
- HUMAN RIGHTS WATCH (2004). *World Report 2004: Preface*, [En ligne], [<http://www.hrw.org/wr2k4/download/2.pdf>], (2 novembre 2010).
- HUMAN RIGHTS WATCH (2008). *World Report: Democratic Republic of Congo*, [En ligne], [<http://hrw.org/englishwr2k8/docs/2008/01/31/congo17824.htm>] (2 octobre 2010).
- HUME, Elizabeth, Dominique LEPICQ et Richard BOURHIS (1993). « Attitudes des étudiants canadiens-anglais face aux accents des professeurs de français en Ontario », *Canadian Modern Language Review*, vol. 49, n° 2, p. 209-235.
- JONES, Richard (s. d.). « French », *Encyclopedia of Canada's Peoples*, [En ligne], [<http://www.multiculturalcanada.ca/Encyclopedia/A-Z/f3>] (15 novembre 2010).
- JONES, Richard (1986). « Spécificités de l'immigration française au Canada après la Deuxième Guerre mondiale », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 2, n° 2, p. 127-143.
- KAZADI WA KABWE, Désiré, et Aurelia SEGATTI (2003). « Paradoxical Expressions of a Return to the Homeland: Music and Literature Among the Congolese (Zairean) Diaspora », dans Khalid Koser (dir.), *New African Diasporas*, New York, Routledge, p. 124-166.
- LA MOTTE SAINT-PIERRE, Inès de (2004). « Un petit goût d'aventure : expatriation », *L'Express*, 18 octobre, p. 156.
- LEMOINE, Maryse (2008). *Housing Trajectories of Francophone Migrants in Toronto: The Case of French and Congolese Migrants*, mémoire de maîtrise, Université York.
- LIBRARY OF CONGRESS (1994). *Zaire: A Country Study*, 4<sup>e</sup> éd., Washington, D.C., The Division.
- MURDIE, Robert A., et Carlos TEIXEIRA (2003). « Towards a Comfortable Neighbourhood and Housing Immigrant Experiences in Toronto », dans Paul Anisef et Michael Lanphier (dir.), *World in a City*, Toronto, University of Toronto Press, p. 132-191.
- NOVAC, Sylvia, et al. (2002). *Barriers and Privilege: State of Knowledge on Housing Discrimination*, Ottawa, Canadian Mortgage and Housing Corporation.
- OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (1994). « Populations of Concern to UNHCR: A Statistical Overview », [En ligne], [<http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/3bfa33154.pdf>] (3 octobre 2010).

- ONTARIO. COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE (2007). *Les droits de la personne et le logement locatif en Ontario*, [En ligne], [<http://www.ohrc.on.ca/fr/resources/news/housingbackfr/pdf>] (10 novembre 2010).
- OWUSU, Thomas Y. (1999). « Residential Patterns and Housing Choices of Ghanaian Immigrants in Toronto, Canada », *Housing Studies*, vol. 14, n° 1, p. 77-97.
- PENISSON, Bernard (1986). « Un siècle d'immigration française au Canada (1881-1980) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, n° 2, p. 111-125.
- PEYRANI, Béatrice (2006). « Quand les *big boss* sont français », *Le Point*, 21 décembre, p. 79.
- RAY, Brian, et Damaris ROSE (2000). « Cities of the Everyday: Socio-Spatial Perspectives on Gender, Difference, and Diversity », dans Trudi Bunting et Pierre Filion (dir.), *Canadian Cities in Transition: The Twenty-first Century*, 2<sup>e</sup> éd., Don Mills, Oxford University Press, p. 402-424.
- SAINT-MARTIN, Emmanuel, *et al.* (2006). « Ces Français qui partent réussir ailleurs », *Le Point*, 26 janvier, p. 64.
- STATISTIQUE CANADA (2007). *Statut d'immigrant et période d'immigration (8) et lieu de naissance (261) pour les immigrants et les résidents non permanents, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, Recensement de 2006 – Données-échantillon (20 %)*. Numéro de catalogue : 97-557-XCB2006007.
- TEIXEIRA, Carlos (2006). « Housing Experiences of Black Africans in Toronto's Rental Market: A Case Study of Angolan and Mozambican Immigrants », *Canadian Ethnic Studies Journal*, vol. 38, n° 3 (automne), p. 58-86.
- WORLD BANK GROUP (s. d.), *World Development Indicators*, [En ligne], [<http://www.library.yorku.ca/eresolver/?id=50224>] (mot de passe requis). Une partie des données est accessible sur le site de la Banque mondiale (l'organisation qui gère le WDI) à l'adresse suivante : [<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators/>].
- YINGER, John (1995). *Closed Doors, Opportunities Lost: the Continuing Costs of Housing Discrimination*, New York, Russell Sage Foundation.